

Évaluation du rôle des communes dans le cadre du dispositif d'intégration – Résumé exécutif

1. Contexte, objectif et méthodologie de l'évaluation

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) du canton de Vaud, référent cantonal pour le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC), est chargé de mettre en œuvre la **politique d'intégration cantonale**. Il pilote, fixe le cadre général et les grandes orientations de la politique d'intégration dans le canton et gère les financements fédéraux dédiés. Les communes sont associées à la politique d'intégration et de prévention du racisme, au sens de la Loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR).

Cependant, la volonté des communes de mettre en œuvre des activités d'intégration varie. Les relations entre les communes et le BCI sont très hétérogènes, et le mode ou l'existence d'une collaboration dépend de différents facteurs : la taille des communes, la population vivant sur celles-ci, ou encore l'engagement des autorités publiques. Avant le déploiement du PIC3 qui couvrira la période 2024 – 2027, le BCI souhaitait analyser ses **principes de coopération** avec les communes et le **rôle des communes** du canton.

La **méthodologie** déployée pour réaliser cette étude s'est articulée autour de deux volets. Une phase de co-construction basée sur des entretiens exploratoires avec l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), les antennes régionales du BCI et Caritas Vaud, ainsi qu'une enquête en ligne, envoyée aux 290 répondant·e·s communales à l'intégration du canton, a permis d'identifier des hypothèses dans les domaines : des pistes à développer pour aller au-delà des enjeux de volonté politique et de financement des communes, et d'une éventuelle régionalisation et mutualisation pour encourager les communes à déployer des prestations. La seconde partie du mandat s'est déployée autour de ces deux axes, sous la forme de dix entretiens d'approfondissement semi-directif avec les communes au bénéfice d'un Mini-PIC (Renens, Vevey, Yverdon-les-Bains, Lausanne, Nyon), et avec des communes sans prestations d'intégration (Crans, La Sarraz, Le-Mont-sur-Lausanne, Leysin, Savigny).

2. Constats de l'étude

Pour les communes ne déployant pas de prestations d'intégration, un décalage semble exister entre les objectifs d'intégration fixés au niveau fédéral et la compréhension qu'elles ont de l'intégration. La gouvernance de l'intégration ne serait pas suffisamment claire. La compréhension des objectifs d'intégration est limitée, les municipalités associent souvent l'intégration à un certain type de migration et se voient comme actrices passives. Elles estiment que l'intégration est assurée par le tissu associatif ou les écoles. Elles réalisent, pourtant, qu'une frange vieillissante de leur population, qu'elles pensaient intégrée, est confrontée à des défis d'intégration auxquels elles vont devoir répondre.

En ce sens, une tendance à repenser ce que signifie l'intégration en termes de public cible se dessine. Celle-ci voit l'intégration de manière plus transversale pour dépasser l'assimilation des termes d'intégration et de migration et pour l'inscrire dans des politiques publiques plus globales, à travers le concept d'égalité des chances ou d'inclusion. Mais, les communes se sentent parfois limitées dans leur travail sur certains domaines (employabilité, école) dont l'accès est géré par d'autres départements cantonaux. Finalement, la crise ukrainienne engendre des réflexions dans plusieurs communes. Ces arrivées génèrent soudainement des défis auxquels les communes n'étaient pas préparées et offrent une opportunité d'enclencher des discussions à l'interne, mais aussi avec des communes voisines.

La mutualisation/régionalisation comme piste éventuelle

Car, si toutes les communes ont été en contact avec le BCI, les échanges sont restés limités à l'axe canton — commune. Une majorité des communes n'interagissent pas avec leurs voisines sur les enjeux d'intégration, mais elles n'hésitent pas à rediriger leurs habitants vers des prestations dans d'autres communes. Les communes sans prestations se sentent parfois un peu démunies face à l'ampleur de la tâche et elles évoquent leur désir d'apprendre et de s'inspirer d'autres communes similaires.

Les communes sont ainsi unanimes quant au fait qu'une plus grande mutualisation, sous la forme d'une plus importante régionalisation des prestations, pourrait servir de levier pour encourager les municipalités à débloquent des fonds dans le domaine de l'intégration. Une mutualisation aurait du sens pour les municipalités qui estiment les bénéfices tirés d'investissements individuels pas suffisamment élevés. Au-delà du levier que la mutualisation pourrait jouer, les opinions varient quant au format. Un équilibre doit être trouvé pour que les communes sans prestation puissent bénéficier de l'expérience des communes avec prestations, sans que cela soit considéré comme une charge supplémentaire pour ces dernières. Les communes souhaiteraient voir le BCI impliqué, soit en tant que porteur de la mutualisation soit en tant que facilitateur.

Dans les communes Mini-PIC, l'engagement financier des communes a largement dépassé la contribution initiale. Ils ont engendré une dynamique qui a encouragé les communes à s'engager financièrement. En ce sens, la mutualisation devrait être encouragée par un appui financier cantonal.

3. Conclusion et recommandations de l'étude

En **conclusion**, les enjeux liés à la politique d'intégration du canton de Vaud sont divers : la disparité des services cantonaux et communaux et de leurs prestations pose des questions d'équité, l'intégration est souvent réduite à l'apprentissage de la langue. Les communes sans prestations sont intéressées à un échange de pratiques avec des communes à caractéristiques similaires et voient la mutualisation comme une piste prometteuse tout en précisant la nécessité que celle-ci soit facilitée ou portée par le BCI.

Plusieurs **recommandations** peuvent être dressées afin de tester la volonté des communes à en faire plus autour d'un principe de mutualisation. Elles concernent principalement le besoin de soutenir les communes intéressées dans la réalisation d'analyse de besoin, l'établissement d'espaces d'échanges organisés différemment, l'élaboration de modalités de mutualisation flexibles, d'explorer les possibilités de décloisonnement de l'intégration et le renforcement des antennes régionales du BCI.